

SAINT-PARDOUX

Ce sera Saint-Pardoux-Soutiers

Le nom de la commune nouvelle est désormais officiel. Les travaux de la boulangerie étaient également au menu du dernier conseil municipal.

C'est un conseil municipal bien chargé que Benoît Piron, a présidé jeudi dernier.

Après la fusion des communes de Saint-Pardoux et Soutiers, la population avait été mise à contribution pour formuler son avis. « Après diverses réunions avec la commune de Soutiers, le sondage fait auprès des habitants des deux communes, le pourcentage en valeur relative donne à 70 % le nom de Saint-Pardoux-Soutiers », précise Benoît Piron.

CIMETIÈRE

Après présentation du plan, le choix des entreprises retenues pour l'extension du cimetière a été annoncé. L'entreprise Les Jardins Délices, pour la mise en forme du cimetière, pour un montant de 18 214,70 € TTC ; la pose du monument et de l'aspect paysager par le même entrepreneur, pour un montant de 19 719 € TTC et 17 636 € TTC ; le bitume sur la partie du nouveau cimetière et une bicouche sur les allées de l'ancien cimetière par l'entreprise Colas, pour un montant de 8 035 € TTC et 16 894 € TTC.

« Cela dépassera le budget prévu de 22 000 € », précise Jean-Luc Guignard, en charge de la voirie. Les travaux débiteront le 20 septembre, le monument sera installé dans la première quinzaine d'octobre.

CHÂTEAU-BOURDIN

Poursuite de la tranche 4, 5, 6 et 7 pour l'aménagement du bourg. Les travaux se feront entre le printemps et l'automne 2019. « Tout ne se fera



Les travaux de la nouvelle boulangerie continuent. Le prix du loyer a été fixé.

pas en même temps, pour ne pas bloquer la circulation. Il y aura un avis consultatif auprès de la population quand le projet sera avancé, pour connaître les interrogations », indique Jean-Luc Guignard.

IMMOBILIER

Acquisition par la mairie d'une maison au n° 9 Grand'Rue, pour l'euro symbolique. Une au n° 11 pour 15 000 € pour de futurs projets

BOULANGERIE

Les travaux se poursuivent. La com-

mune prendra à sa charge un avenant de 10 000 €, concernant la partie électrique (deux voix contre). « Concernant le loyer du local, la commune avait prévu à l'époque un loyer évolutif de 675 € pour aider le boulanger à s'installer. Monsieur Coquerie souhaite un taux fixe entre 800 et 900 € HT ». Le loyer est fixé à 800 € (deux voix contre).

Sandra Vidard demande quel genre de bail a été retenu : « ce n'est pas défini, rien n'a été signé pour le moment ».